



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Comité Technique Ministériel

3 décembre 2015

compte rendu de la délégation CFDT

Titulaires : Véronique Thys, Mohand Adouane.

Expert : Maryline Grosroyat.

Déclaration de la délégation CFDT

Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs,

En ces temps troublés, nous tenons à ré-affirmer notre attachement à la démocratie et aux valeurs républicaines dans le respect des opinions différentes, de l'écoute et du compromis.

La tenue de ce CTM montre que la vie continue malgré tout, et ce, même si nos divergences peuvent paraître futiles, tout comme nos sempiternelles remarques relatives à la pratique du dialogue social de nos ministres.

Et pourtant...

En ce qui concerne la réforme territoriale et les points 2 et 3 de l'ordre du jour de ce CTM, nous n'avons eu de cesse de dire que la qualité des échanges était insuffisante et qu'ils n'ont pas permis d'aboutir à rassurer les personnels et à prendre réellement en compte leur souffrance.

Pour exemple de ce que nous qualifions de dysfonctionnement, la circulaire de pré-positionnement, devenue soudainement note technique, n'est pas présentée à ce CTM et ne reprend pas des éléments présentés comme actés par la DRH lors de la dernière réunion du 10 novembre.

Vous nous répondez qu'il y a eu du dialogue, beaucoup d'énergie dépensée lors des 3 réunions de « concertation » mais visiblement, les DREAL ont eu le dernier mot et nous le déplorons.

Les 2 points présentés ne sont que des validations de principe de décret et d'arrêté et nous ne participerons pas à des échanges pré-formatés puisqu'ils ont déjà été actés mais nous voterons dans l'intérêt des personnels, comme nous l'avons toujours fait.

Par ailleurs, comment appliquer les directives ministérielles relatives aux risques psychosociaux et simultanément mettre en place des réformes qui ne le permettent pas ? Ce sont pour nous des injonctions paradoxales qui ne peuvent qu'engendrer du mal être.

Sur le principe, la manière dont cette réforme a été menée manu militari, en faisant peu de cas des inquiétudes des personnels sur lesquelles nous vous avons alerté à maintes reprises, est loin de nous satisfaire et ne reflète pas la volonté gouvernementale de mettre en exergue un dialogue social de qualité. Nous en sommes à mille lieux.

La CFDT attire à nouveau votre attention sur les retards relatifs aux actes de gestion que nous font remonter les personnels. Nous souhaitons un bilan de l'avancement de la résorption de la situation.

La gestion par bassin et la gestion de l'eau sont à l'ordre du jour de la COP 21. Puisse cette reconnaissance s'accompagner d'une meilleure prise en compte par la Fonction publique et notamment par Bercy, du système des agences de l'eau et notamment de la gestion par bassin et de leur autonomie financière.

Pour terminer, une fois n'est pas coutume, saluons les résultats positifs d'un dialogue social de qualité.

Nous notons que le projet de décret sur la prévoyance des agences de l'eau est enfin présenté au conseil d'Etat. La CFDT tient à souligner que le dialogue social, sur ce sujet, a été constructif et que votre administration, malgré l'utilisation de forceps, a tenu ses engagements.

Je vous remercie.

En préalable, le secrétaire général nous informe du décès tragique d'un agent de la DREAL Nord Pas-de-Calais, marié et père de 2 enfants.

Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Réponses de l'administration aux déclarations des syndicats.

Francis Rol-Tanguy, secrétaire général

Budget MEDDE : la ministre a dit qu'il était normal que son ministère contribue à ce choix de rétablissement des finances publiques par des économies ciblées.

Les opérateurs : la contribution a été demandée. Là aussi, il faut un examen plus soucieux des choses.

Le conseil d'administration du CEREMA : le pari de cet établissement public est bien de savoir utiliser la capacité à dégager des ressources propres.

La COP21 : l'engagement du nombre d'agents du ministère est certain et mérite notre respect.

La mission sécurité défense : cela donne des contraintes particulières. C'est un engagement de tous les instants. L'année prochaine, on devrait pouvoir mettre en place des moyens pour les entreprises, les transports ce qui les aiderait dans leur besoins à recruter avec discernement.

La réforme territoriale : je lis toutes les publications syndicales. Notre administration régionale passe dans la main des Préfets. Je redis qu'il n'y aura pas de modifications des actes essentiels sur la nomination des directeurs régionaux. Que la circulaire devienne « note technique » cela ne change rien. On est à un moment de réaffirmation de nos deux ministères. En ce qui concerne les sept régions fusionnées, deux CT conjoints se sont réunis : un en Bourgogne-Franche Comté et Nord Pas-de-Calais-Picardie. En Bourgogne-Franche Comté, il n'y pas eu d'avis émis unanimement contre et pour Nord Pas-de-Calais-Picardie on a eu un avis unanime. J'attends le résultat des sept Comités Techniques, c'est aussi une lecture de la réalité.

J'ai toujours eu beaucoup de respect pour les actions syndicales. Je n'ai pas de scrupule à reconnaître que certains dossiers qui sortent sont aussi le résultat, bien sûr de l'administration, mais aussi de l'action syndicale (pour exemple VNF).

Le régime prévoyance des agences de l'eau : ce décret est au Conseil d'Etat. L'arbitrage sur ce sujet est consécutif à la grève des agents des agences de l'eau du printemps.

Les Ouvriers des Parcs et Ateliers : nouveau statut, quand s'y met-on ? Ce régime est couplé à celui des ouvriers d'état de la Défense. Soit il s'engagera entre la Fonction publique et la Défense un vrai travail auquel il faudra s'inscrire, soit nous devons continuer pauvrement.

Le RIFSEEP : les deux ministres ont adressé un courrier à la ministre de la Fonction publique en demandant une exemption. Elles ont reçu, ces jours derniers, un courrier de Mme Lebranchu leur demandant de revenir sur cette demande d'exemption. Après la COP21, les discussions reprendront à la recherche d'un arbitrage ou pas. Les exemptions demandées étaient prévues dans le RIFSEEP, si nous ne les obtenons pas, le premier trimestre devra permettre d'obtenir un arbitrage positif ou négatif. S'il devait être négatif, un travail commun avec les organisations syndicales sera effectué afin de mettre en place le RIFSEEP au 1^{er} janvier 2017.

La fermeture de la base IGN de CREIL : deux scénarios ont été proposés : Beauvais, Nîmes. Les syndicats ont retenu la solution de Beauvais.

L'IGN est un établissement public, il a une direction, des organes de discussions avec les syndicats, un conseil d'administration. Il n'y a pas de problème pour que ce choix soit fait à cet endroit.

« L'armée et la discipline c'était au siècle dernier ».

Les retards de gestion pour les actes sous la responsabilité de GAP :

- Sur les 11 premiers mois de 2014, 28 000 actes ont été faits, sur la même période de 2015, 33 000 actes ont été pris.
- Sur les mouvements de paie : 5 000 actes supplémentaires toujours sur les 11 premiers mois. On est passé de 76 000 à 81 000.
- Sur les avancements d'échelon : pour 2014, 10 250 avancements à prendre fin novembre, 10 150 sont faits, il en reste donc 97.
- Sur le corps technique environnement : 500 actes à prendre fin juin, fin novembre il en reste 10.
- Sur les avancements d'échelon 2015, fin novembre 80% des arrêtés étaient pris. L'objectif est de tendre à 100% fin décembre.
- Sur les avancements de grade et promotions suite aux CAP, les arrêtés doivent être pris avant les congés de fin d'année.

Point 1 : approbation des procès-verbaux des CTM des 19 juin 2014 et 17 mars 2015

Les procès-verbaux sont approuvés.

Point 2 : projet de décret portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions

Réponse du secrétaire général

La note sur le pré positionnement est le fruit du dialogue qui nous a pris du temps.

Sur le changement de dénomination des UT en UD, ce n'est pas nous qui avons souhaité ce changement. Les deux ministres ont décidé en juillet que les UT, et UD demain, relèvent de la DREAL. Une réflexion est engagée sur la taille des UT, l'arbitrage politique sera rendu cet été.

Nous avons deux ans pour réfléchir sur la réorganisation des DIR.

La CFDT intervient sur la différence entre la circulaire et la note technique et rappelle que le Conseil d'Etat a fixé une possibilité de recours quand une circulaire est impérative. Le fait de dénommer une circulaire en note technique n'est pas innocent. Camus disait : « *mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde* ».

VOTE :

POUR :

CONTRE : l'ensemble des organisations syndicales

Point 3 : projet d'arrêté relatif aux opérations ouvrant droit au bénéfice de la prime d'accompagnement de la réorganisation régionale de l'Etat et du complément à la mobilité du conjoint (PARRE)

Réponse du secrétaire général

Sur la prise de poste dans le cadre de la réforme : c'est une position constante qui a été adoptée.

Sur la formation : celle-ci constitue aujourd'hui un élément essentiel du dispositif. Les moyens sont préservés au niveau du budget. L'effort de formation dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation suite à la réforme territoriale est un levier essentiel. Il faut faire remonter toutes les difficultés rencontrées dans l'obtention de formation.

Quand un poste est supprimé, quelle que soit la date de suppression, l'agent qui mute bénéficie de la PARRE.

Je vous propose de remettre tout ceci par écrit et cela vous sera redonné la semaine prochaine.

VOTE :

POUR :

CONTRE: l'ensemble des organisations syndicales.

Point 4 : projet de décret relatif à la participation financière des agences de l'eau à la protection sociale complémentaire (prévoyance à de leurs personnels contractuels)

Réponse du secrétaire général

Le travail fait en commun nous permet aujourd'hui d'aboutir. Le passage en Conseil d'Etat n'est pas qu'une simple formalité administrative. Nous allons nous efforcer d'aboutir à ce que la date de l'avis du Conseil d'Etat soit la plus proche possible du début d'exécution du marché « prévoyance » soit le 1^{er} janvier 2016.

VOTE :

POUR : l'ensemble des organisations syndicales

Point 5 : projet de décret relatif à l'enquête nautique.

Réponse du secrétaire général

Le débat va s'engager avec le Conseil d'Etat (avis négatif, corrections....) on devra faire avec.

La décision prise par le ministère, au sens politique, n'a aucune raison de varier quel que soit l'avis du Conseil d'Etat. En même temps, à la sortie de ce conseil, cela pourra faire l'objet de nouveaux arbitrages ministériels.

Madame Régine Bréhier – directrice de la DGITM – est d'accord sur le fait qu'il ne faut pas que les enquêtes nautiques soient faites juste par les militaires.

Suite à l'amendement déposé par FO, l'administration va faire une nouvelle proposition de rédaction de l'article 5222.1.

VOTE sur l'amendement :

POUR : CGT/FSU – FO – Solidaires

ABSTENTION : UNSA – CFDT.

VOTE sur le projet de décret :

POUR : l'ensemble des organisations syndicales.

Prochain Comité Technique Ministériel : 10 décembre 2015 à 9h30